

Les analyses et témoignages indiquent que la tendance observée par le Comité en 1987 se maintient. Même si le nombre d'incidents est à la baisse dans l'ensemble, le terrorisme international ² représente toujours la menace la plus importante pour le Canada. Les trois groupes mentionnés dans le rapport du premier Comité continuent à être les principaux responsables de ce type de terrorisme, le premier groupe représentant de loin la menace la plus sérieuse.

Raffinements tactiques

Le fait que les divers groupes ont changé quelque peu leurs tactiques et stratégies explique en partie la baisse du nombre des actes terroristes contre le Canada depuis la présentation du rapport du premier Comité.

Le groupe terroriste international le plus actif au Canada avait commis, avant 1987, des actes terroristes où des Canadiens ou des personnes résidant au Canada avaient trouvé la mort ou subi des blessures. Depuis cette année-là, ce groupe se sert davantage du Canada comme source de fonds pour se procurer des armes ou pour financer des actes terroristes ailleurs, comme refuge pour ses membres et parfois aussi comme base d'initiative terroriste. Cette situation peut laisser croire indûment aux Canadiens que le terrorisme n'est qu'une menace négligeable ici, vu la moindre probabilité d'attentats. En fait, le terrorisme est actif au Canada et nos responsabilités internationales nous obligent à une vigilance continue, même si le Canada ou les Canadiens ne sont pas touchés directement.

Tendances nouvelles

Le Comité a été informé de l'existence de deux tendances inquiétantes du terrorisme international. La première concerne le terrorisme lié à la drogue, c'est-à-dire l'établissement de relations symbiotiques entre les terroristes et les principaux empires du trafic de la drogue. Pour les terroristes, ce type de relation constitue une façon de financer leurs achats d'armes et leurs opérations. Pour leur part, les caïds de la drogue en profitent pour se protéger. De plus, ces deux milieux présentent des méthodes logistiques et tactiques semblables. La seconde tendance est ce qu'on appelle le «terrorisme mercenaire». Il s'agit en ce cas d'individus ou de groupes terroristes qui ont déjà servi une cause particulière et qui vendent maintenant leurs services à tout groupe intéressé. Ce problème avait d'ailleurs été mentionné dans le rapport du premier Comité.

2. Le premier Comité avait défini ce terrorisme comme étant motivé par des questions ou des revendications qui sont liées à un autre pays, et qui visent ultimement la population et le gouvernement dudit pays.